



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte



Rapport d'activité

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

2025



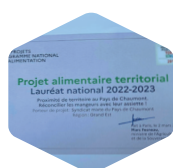
Sommaire

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

Le territoire du Pays de Chaumont	4
Présentation de la structure	5
Les instances syndicales	6
L'équipe technique du syndicat	8

Les activités du Syndicat Mixte

2025 en bref	9
Le Schéma de Cohérence Territoriale	10
Le Projet Alimentaire Territorial	12
Le Contrat Local de Santé	14
Le fonds européen LEADER	16
La marque Petite Cité de Caractère®	18
Le label Bistrot de Pays®	20
La communication du Syndicat	22
Le budget	23



Le mot du Président

2025 aura été une année charnière pour le pays de Chaumont. Territoire de projets par excellence, notre structure continue de mutualiser les moyens des trois collectivités adhérentes – la Communauté d'agglomération de Chaumont, la Communauté de communes des Trois Forêts et la Communauté de communes Meuse-Rognon – dans le cadre des missions qu'elles nous ont confiées.

Notre mission fondamentale, celle de bâtir un avenir cohérent pour notre territoire, s'est illustrée à travers le bilan à six ans de notre **Schéma de Cohérence Territorial** (SCoT). Cet exercice d'évaluation, mené en 2025, nous a permis de prendre le recul nécessaire sur les dynamiques à l'œuvre. En 2026, nous entamerons une nouvelle étape, alliant la préservation de notre document stratégique actuel aux évolutions nécessaires pour relever les défis environnementaux et climatiques de demain.

L'année écoulée a également été marquée par la concrétisation de nos grands dispositifs.

Le nouveau programme **LEADER** est désormais pleinement opérationnel. De l'impulsion de la dynamique locale au déploiement des outils informatiques, tout est en place pour accompagner les porteurs de projets qui font vivre notre territoire. En 2026, nous continuerons de soutenir des projets innovants, du développement économique rural aux initiatives de transition écologique, consolidant ainsi notre rôle de levier financier pour les acteurs locaux.

La santé et l'alimentation, piliers de notre bien-vivre, ont fait l'objet d'une attention particulière. Le **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) est entré dans sa phase opérationnelle, renforcé par une reconnaissance nationale de niveau 2. Cette dynamique se complète par la signature de la deuxième génération du **Contrat Local de Santé** (CLS) pour la période 2025-2029 et notre adhésion à la charte du Programme National Nutrition-Santé (PNNS).

Enfin, notre action s'incarne également dans la valorisation de notre patrimoine, à travers le réseau des « **Bistrots de Pays®** » et la mise en lumière de nos « **Petites Cités de Caractère®** ».

L'ensemble de ces actions illustrent notre volonté de favoriser des environnements favorables à la santé et au bien-vivre, en synergie avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, des partenaires et des équipes techniques pour leur implication constante. C'est par ce travail collectif, mutualisé et résolument tourné vers l'avenir, que nous continuons de construire un Pays de Chaumont toujours plus attractif, solidaire et durable.

Bonne lecture de ce rapport d'activité, reflet de notre mobilisation collective.

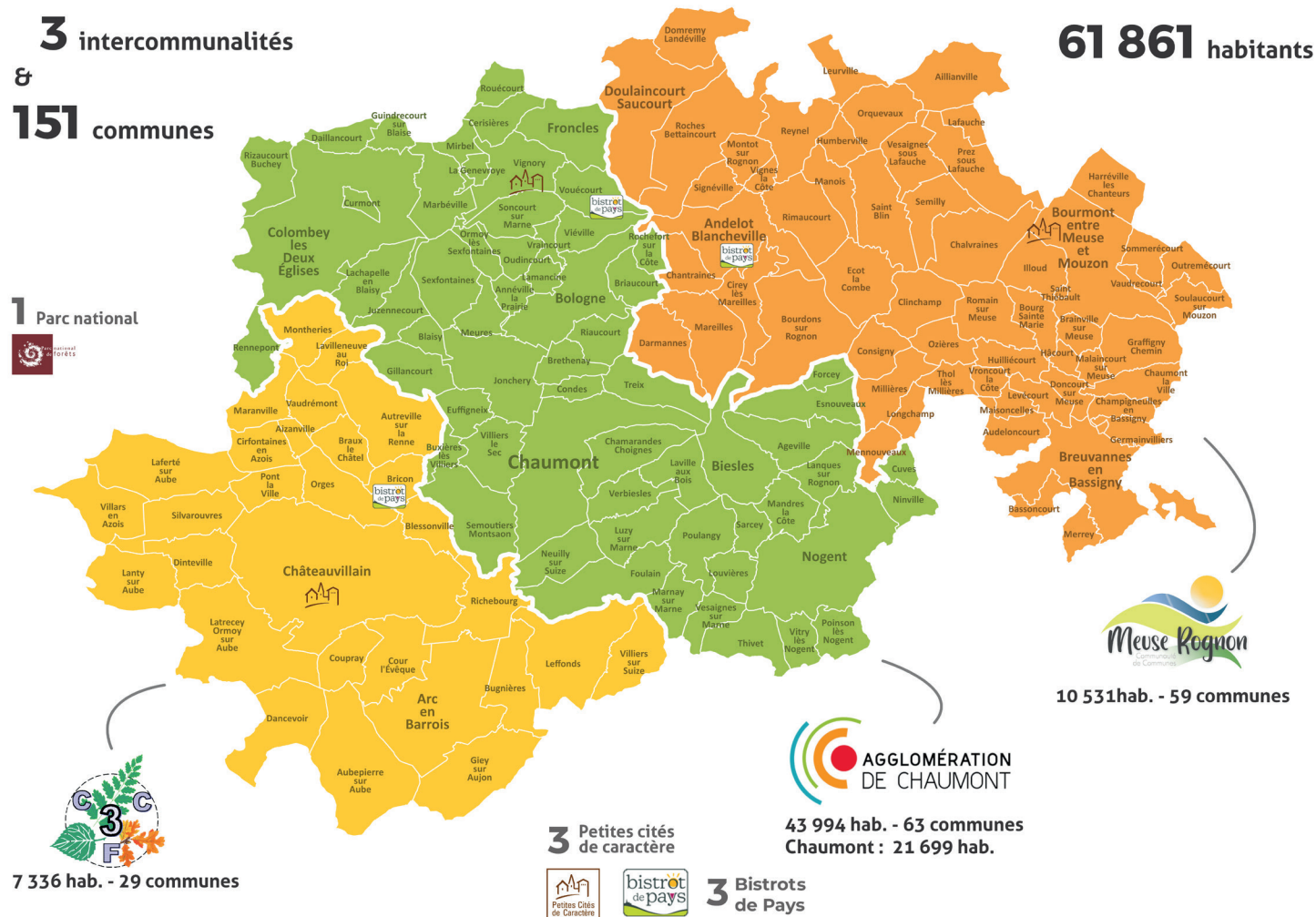


Le Président
Stéphane MARTINELLI

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Stéphane', is written over a horizontal line.

Le territoire du Pays de Chaumont

Le Pays de Chaumont se situe au centre du département de la Haute-Marne (52), à l'Ouest de la région Grand Est. Il s'intègre au sein d'un espace rural de grande envergure, entre le Sillon Lorrain à l'Est et le bassin parisien à l'Ouest.



C'est une **structure de travail en commun** pour ses **3 adhérents** :

- La Communauté de communes des Trois Forêts
- La Communauté d'Agglomération de Chaumont
- Et la Communauté de communes Meuse-Rognon

Présentation de la structure



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a été créé le **1er janvier 2016** par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015. Il succède à l'association du Pays de Chaumont.

Il s'agit d'un **établissement public de type syndicat mixte fermé*** et une ingénierie dédiée à l'aménagement et au développement d'un vaste territoire : le Pays de Chaumont.

Il est un « **Territoire de projets** », pensé comme un programme d'actions locales répondant au mieux aux attentes et aux besoins de la population de son territoire. Il **mutualise les moyens** et met en œuvre **des projets pour les trois collectivités** qu'il regroupe. Chacune d'elles est représentée par des élus membres, réunis en commissions et en comité syndical.

Actuellement, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont porte **7 missions** :

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**,
- Le fonds européen **LEADER**,
- Le **Contrat Local de Santé (CLS)**,
- Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**,
- L'animation du réseau **Bistrot de Pays®**,
- La valorisation du patrimoine des **Petites Cités de Caractère®** du territoire (Bourmont, Châteauvillain, Vignory).
- Et la gestion du programme **FISAC (clôturée en 2023)**.

* Un syndicat mixte fermé est composé exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – intercommunalités ou syndicats – ou uniquement d'EPCI.

Les instances syndicales

LE COMITE syndical

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont est administré par un **Comité Syndical**, composé de **34 délégués** issus des 3 collectivités du Pays de Chaumont : **18 délégués** pour la Communauté d'Agglomération de Chaumont, **9 délégués** pour la Communauté de communes Meuse-Rognon et **7 délégués** pour la Communauté de communes Trois Forêts.

LE BUREAU Syndical

Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau**, qui prépare les décisions du Comité.



Stéphane MARTINELLI,
Communauté d'Agglomération
de Chaumont
Maire de Rennepont
Président



Franck DUHOUX,
Communauté de communes
des Trois Forêts
Maire de Bricon
Vice-président



Christophe LIMAUX,
Communauté de communes
Meuse-Rognon
Maire de Sommerécourt
Vice-président



Olivier BILLIARD
Communauté d'agglomération
de Chaumont
Maire de Poulangy
Vice-président

Les autres membres du Bureau

Sébastien GUILLERMO, Communauté de Communes Meuse-Rognon
Bernard GUY, Communauté de Communes Meuse-Rognon
Roland THERY, Communauté de Communes des Trois Forêts
Françoise GUILLAMOT, Communauté de Communes des Trois Forêts
Patrice VOIRIN, Agglomération de Chaumont
Stephan EMERAUX, Agglomération de Chaumont



En 2025, 6 Comités ont été organisés :
le 13 février, le 13 mars, le 11 juin, le 26 août, le 21 octobre et le 17 décembre

LES COMMISSIONS thématiques

3 commissions thématiques ont pour mission de **suivre les actions portées par le Syndicat** et de proposer des orientations en amont des Comités Syndicaux.

Commission SCoT

Vice-Président - Christophe LIMAUX

Composition : Stéphane MARTINELLI - Didier COGNON - Bernard GUY - Michel MENET - Frédéric ROUSSEL - Thierry PONCE - Jean-Claude BRAYER

Commission LEADER et coopération territoriale

Vice-Président - Franck DUHOUX

Composition : Stéphane MARTINELLI - Martine HENRISSAT - Marie-Claude LAVOCAT - Etienne MARASI - Véronique NICKELS - Sébastien GUILLERMO - Thierry PONCE

Commission PAT

Vice-Président - Olivier BILLIARD

Composition : Stéphane MARTINELLI - Audrey DUHOUX - Véronique NICKELS - Lise COURTOIS - Martine HENRISSAT - Patrick VIARD - Christine GUILLEMY - Didier COGNON - Jean-Guillaume DECORSE - Gilles DESNOUVEAUX

LA CONFERENCE des Maires

En application de *l'article L. 5741-1 III du CGCT*, la Conférence des Maires réunit **l'ensemble des maires des 151 communes du territoire du Pays de Chaumont**.

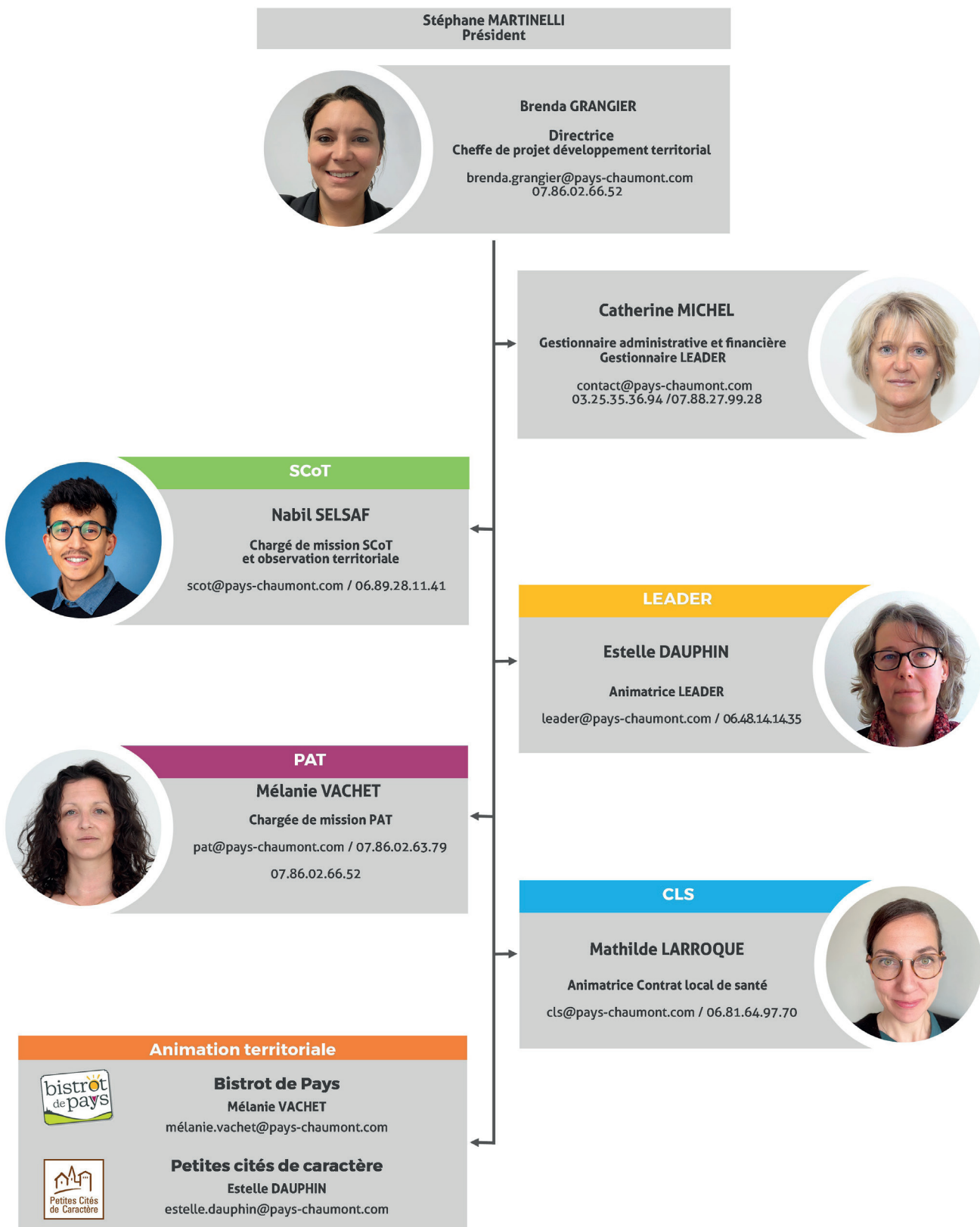
Celle-ci a pour missions de :

- Donner son avis ou être consultée sur toute question d'intérêt territorial,
- Informer sur les activités du syndicat,
- Et être associée aux travaux du Bureau et/ou des commissions, pour avis.

La Conférence des Maires du **10 décembre 2025** a porté sur le bilan du SCOT du Pays de Chaumont.



L'équipe technique



Vacataires employés en 2025

Le Syndicat fait appel ponctuellement à Doris SALAÜN, Responsable des ressources humaines du SDED52.

2025 en bref

Pour le Syndicat mixte du Pays de Chaumont, **2025 aura été :**

- **Charnière pour le SCOT**, avec le lancement des travaux du bilan à 6 ans, dans un contexte d'évolution réglementaire avec notamment la modification du SRADETT de la Région Grand-Est. Le recrutement d'un nouveau chargé de mission en fin d'année a permis de renforcer l'équipe qui travaille sur le schéma.
- **Opérationnelle pour le nouveau programme LEADER** : impulsion de la dynamique, mise en œuvre de la communication, déploiement des outils informatiques, animation du comité de programmation, formation au dispositif en lien avec l'autorité de gestion.
- L'année de **signature du nouveau Contrat Local de Santé**, dit de deuxième génération, qui s'est appuyé sur un diagnostic local de santé actualisé, et une co-construction avec l'Agence régionale de santé. L'arrivée d'une nouvelle animatrice a permis de maintenir et dynamiser le réseau d'acteurs engagés dans la démarche.
- L'année de **validation du plan d'action du Projet alimentaire territorial**, également basé sur un diagnostic alimentaire territorial finalisé au cours du premier semestre, le plan d'action a été validé avant l'été, ce qui a permis sa mise en œuvre opérationnelle, le développement de partenariats mais aussi d'entrer dans la démarche de labellisation de PAT de niveau 2.
- **Animée pour les Bistrots de Pays**, dont le réseau est animé localement par le Pays de Chaumont, avec l'organisation du projet d'animation 2025 dans les Bistrots mais aussi l'entrée d'un nouvel établissement avec l'attribution du label au Bistrot « Inattendues » à Vouécourt.
- **« Mappée » dans les Petites cités de caractère**, car outre la finalisation du projet 2024 « Atelier révélation », le Pays a permis l'organisation de « mapping » en façade dans les communes, dans le cadre de leurs festivités.
- Les **actions de communication** se sont également poursuivies, en format classique ou numérique, avec l'animation des pages de réseaux sociaux, les outils de communication par projets, le rapport d'activité 2024, la poursuite de l'actualisation du site internet...

Nouveauté en 2025 : des actions en faveur de la « Nutrition-Santé »

Le Syndicat a adhéré à la Charte du PNNS : Programme National Nutrition-Santé. Il s'agit pour le syndicat d'avoir une approche transversale de la Nutrition-santé au travers de ses travaux sur le CLS et le PAT.

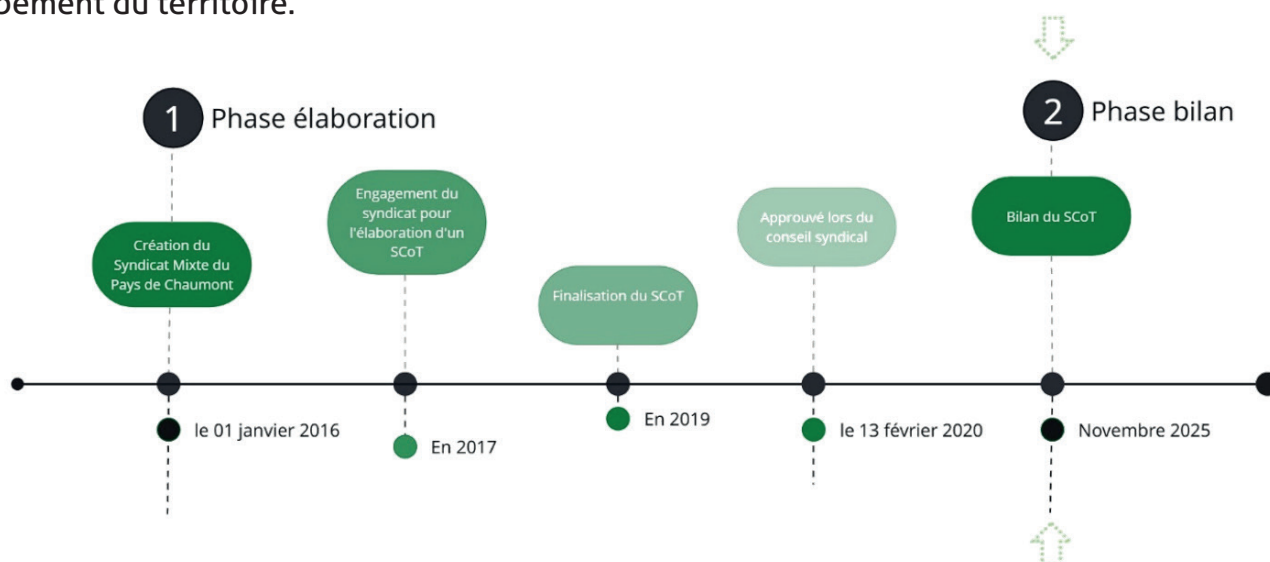
C'est d'ailleurs l'axe choisi dans le cadre d'une contractualisation avec la Région Grand-Est dans le cadre de son financement de l'ingénierie territoriale des Pays-PETR. Cela s'est concrétisé en 2025 par la signature d'une convention Région Grand-Est/Pays de Chaumont pour les trois années à venir.

Retrouvez dans les pages suivantes le détail de chacune de ces missions pour l'année 2025.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a engagé en 2017 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé par délibération le 13 février 2020.

Construit par les élus du territoire, le SCoT est un **document de planification qui définit, à l'échelle du territoire du Pays de Chaumont, les principes d'aménagement et les grandes orientations de développement durable** pour les vingt prochaines années. L'objectif est d'encadrer, autour d'un projet partagé par les trois collectivités qui composent le Pays de Chaumont, les modalités de développement du territoire.



Le SCoT en 2025 !

Aujourd'hui, le Syndicat assure la **mise en œuvre et le suivi du SCoT**, ainsi que la **mise en compatibilité des documents d'urbanisme du territoire** dont les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI). Il assure également **une veille en matière d'évolution des réglementations et des documents stratégiques** tel que le SRADDET de la région Grand Est.

Avis émis :

- Avis sur le projet du PLUi de la Communauté de communes Trois Forêts.
- Avis sur le dossier du PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.
- Avis sur la Modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est.
- Proposition d'inscription du projet de zone économique "Plein Est 2" dans la liste des projets identifiés comme d'Envergure Régionale (PER) de la Région Grand-Est.

Suivis :

- Modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, et sa Trame Verte et Bleue.
- Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes des Trois Forêts.
- Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.
- Elaboration Plan Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de Chaumont.
- Veille réglementaire sur le ZAN, et suivi des différents schémas régionaux, tel que Schéma Régional des Carrières et des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR)...

Le SCoT après 6 ans, quel BILAN !

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, un bilan à six ans devait être réalisé. C'est dans ce cadre qu'un bilan et une évaluation ont été engagés le 21 octobre 2025. Il s'agit d'un exercice non exhaustif, mais destiné à apporter un premier recul sur les dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

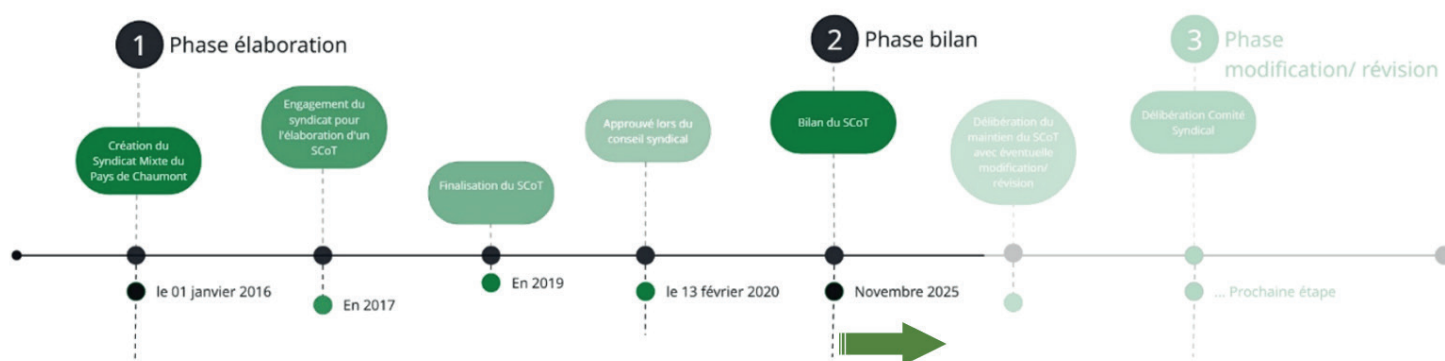
Le Syndicat Mixte a missionné le bureau d'études  CITADIA pour l'accompagner dans l'élaboration de ce bilan.

La loi Huwart du 26 novembre 2025, portant simplification du droit de l'urbanisme et du logement, a rationalisé le cycle de vie des SCoT en supprimant leur caducité automatique et les procédures de modification simplifiée, tout en portant le délai d'analyse obligatoire des résultats de l'application du SCoT de 6 à 10 ans (article L.143 28 du code de l'urbanisme modifié). Les élus ont néanmoins souhaité maintenir un bilan intermédiaire afin de disposer d'une évaluation actualisée.

Le principe d'établir un bilan a été acté par le bureau syndical et la Commission urbanisme en mai 2025. Une réunion de lancement technique s'est déroulée le 17 novembre 2025 avec Citadia. L'approbation du bilan est prévue pour février 2026 par le comité syndical. **Retrouvez le bilan sur le site du Pays.**

Et si le SCoT venait à évoluer?

Avant-gardiste dans son élaboration, le SCoT du Pays de Chaumont doit faire face à plusieurs évolutions législatives et réglementaires majeures (loi Climat et Résilience avec ZAN/TVB, ordonnance du 17 juin 2020, SRADDET Grand Est de décembre 2025, DAACL). Ces changements invitent les élus à réfléchir à sa modification/ révision pour maintenir sa pertinence stratégique.



CAP sur 2026 !

Le comité syndical du 5 février 2026 a acté le maintien du SCoT en vigueur tout en envisageant, à moyen terme, une procédure de modification ou de révision.

Suite à ce bilan, **la mise à jour du SCoT apparaît nécessaire afin de moderniser le document et de renforcer sa prise en compte des enjeux, notamment climatiques.**

Au regard de la dynamique actuelle des PLUi et de leurs évolutions dans un contexte législatif particulièrement mouvant, **il semble pertinent de disposer d'un certain recul avant d'engager une procédure.** Cette phase permettra d'avoir une vision plus claire des orientations et du cadre réglementaire à venir, tout en laissant aux nouveaux élus le temps de se familiariser avec le document.

2026 sera également consacrée à la mise en place d'un observatoire de l'habitat, du logement et de la vacance. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les besoins du territoire, de définir les thématiques prioritaires à suivre et de recueillir les attentes des acteurs locaux. Cet outil viendra alimenter la connaissance du parc de logements et des dynamiques résidentielles, tout en soutenant la réflexion préalable à l'évolution du SCoT.

Projet Alimentaire Territorial

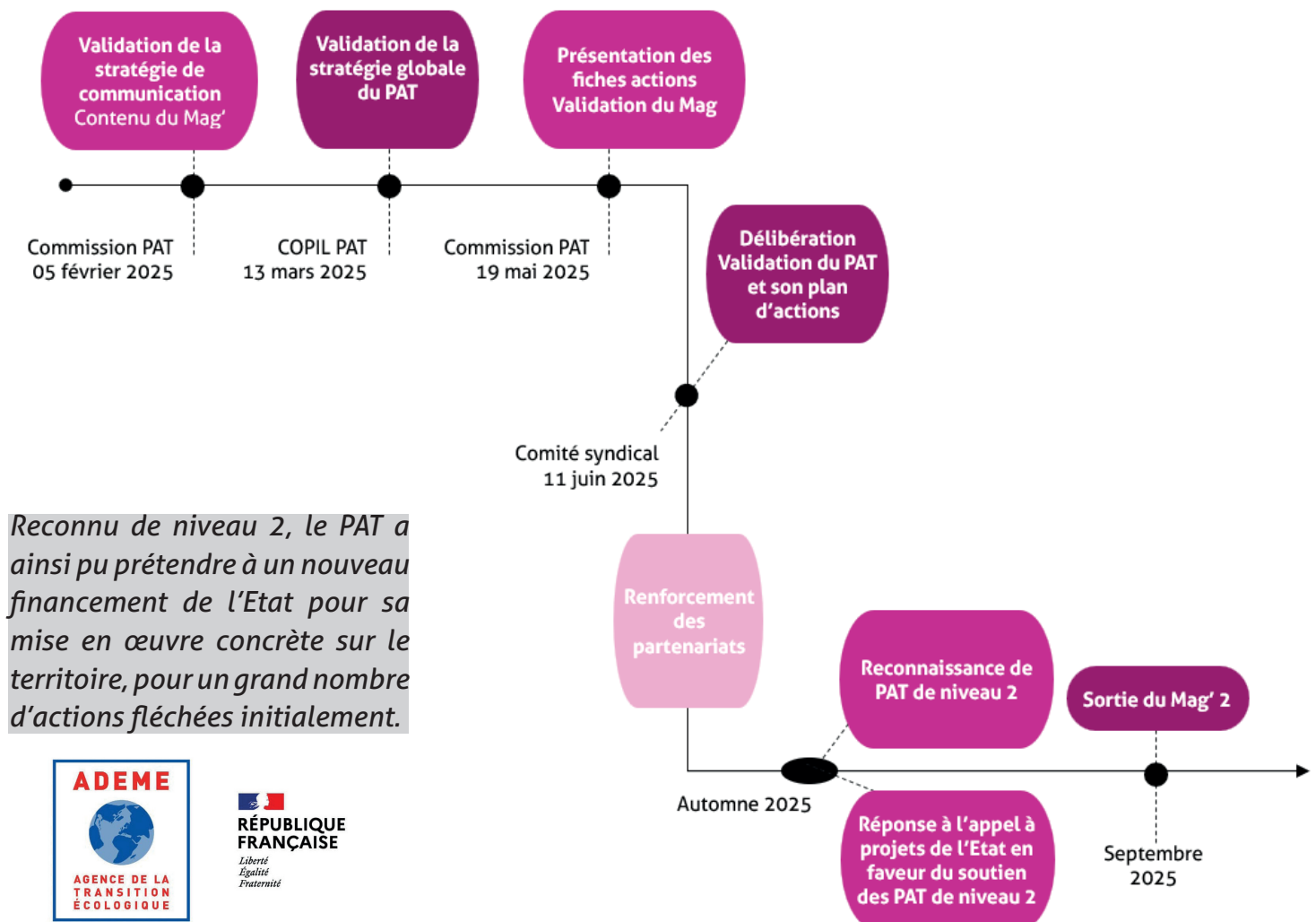
Le PAT du Pays de Chaumont, « **Réconcilier les mangeurs avec leur assiette** », a été lauréat le 15 février 2023 de l'appel à projet Programme National de L'Alimentation (PNA).

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont s'est doté dès 2023 d'une commission dédiée, d'un Comité de pilotage (COFIL) et a mandaté le cabinet d'études Auxilia pour l'accompagner dans l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial et sa mise en action.



Comité de pilotage PAT du 13 mars 2025

Le PAT en 2025



Quelques chiffres...

5

Axes

12

Objectifs
stratégiques

150

contributeurs

20

Chartes signées en
2025

Les 5 axes de la stratégie du PAT

Socle transversal : Animer le PAT et diffuser ses actions auprès de toutes les parties-prenantes du territoire

A. Favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité pour tous et toutes

B. Contribuer au maintien et au développement des activités agricoles

C. Soutenir et accompagner la valorisation des filières locales et durables

D. Veiller à la protection de l'environnement

COMMUNIQUER sur la démarche

Réseaux sociaux, site internet, presse... mais également le **Mag du PAT**, dont le second numéro a été publié en septembre 2025.

Un second numéro, toujours gratuit, pour découvrir le Syndicat, ses missions, son territoire et mettre en lumière des filières locales, des bonnes pratiques et des conseils en nutrition santé.



Signature de la Charte PNNS

Le 27 juin 2025, Stéphane MARTINELLI et Iskandar SAMAN, directeur de la Délégation Territoriale de Haute-Marne à l'ARS Grand Est ont signé la charte d'engagements du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Cet engagement du territoire pour la nutrition de ses habitants se concrétise par des actions auprès des plus jeunes et des familles. La charte permet aussi de faire du lien entre les actions du PAT et du CLS.



ma cantine



Relais de la PLATEFORME "MA CANTINE"

Le Pays continu de relayer les campagnes de communication de la plateforme « Ma Cantine ».

Contrat Local de Santé



Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est sont engagés **depuis 2017** dans **une démarche de co-pilotage et d'animation d'un Contrat Local de Santé (CLS) pour le territoire du Pays de Chaumont.**

Le CLS est un outil de contractualisation entre acteurs institutionnels (collectivités, Département, Région, Préfecture, Éducation nationale,...), du sanitaire (médicaux, hospitaliers, médico-sociaux, sociaux) et associatifs. Il est l'application des grandes orientations du plan national de santé et du plan régional de santé 2018-2028 de l'ARS Grand Est à l'échelle locale.

LES ACTIONS menées en 2025

- **Finalisation du bilan du CLS 2020-2024** qui a permis la mise en œuvre de 34 actions portées par 19 structures (dont 7 associatives). Bilan au 31/12/2024 : 83% achevées, 12% non réalisées, 5% non terminées (contraintes humaines, COVID-19).
- **Finalisation du Diagnostic local de santé** en lien avec l'ARS et avec l'appui technique de la MSA Services
- Construction des fiches-action avec l'ARS et avec l'appui méthodologique de Promotion Santé Grand-Est, et rédaction du Contrat
- **Signature du CLS dit de 2ème génération** le 27 novembre 2025, à distance pour cause de période de réserve électorale

Plusieurs signataires du contrat

Dont l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, la région Grand Est, le département de la Haute-Marne, les collectivités locales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'Éducation Nationale et le centre hospitalier de Chaumont.

Pilotage du CLS

L'animation du CLS (coordination et suivi des actions, évaluations annuelles et finale, communication) est assurée par **le Pays de Chaumont**. Il se charge également du rayonnement du CLS à travers ses partenaires : participations à des instances, colloques, webinaires et Journées de coordonnateurs CLS du Grand Est et est un relai de communication de ses partenaires.

Il peut également soutenir plus particulièrement un porteur d'action en difficulté, comme par exemple l'association AAPS pour les dépistages mobiles de pathologies oculaires ne trouvant pas de points de chute dans certaines zones du Pays de Chaumont.



Patrice VOIRIN, élu référent de la thématique au sein du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, s'est pleinement investi dans l'élaboration du nouveau CLS et les échanges avec les partenaires du Pays de Chaumont.

LES AXES du CLS 2025-2030

Définis régionalement et communs à tous les CLS du Grand Est depuis 2024, mais avec des objectifs territoriaux spécifiques. Trois priorités populationnelles (axes populationnels) ont été ajoutées : enfants/jeunes parents, personnes âgées/handicap, publics précaires.



Axe 1 : Environnements favorables à la santé



Axe 2 : Offre et accès aux soins



Axe 3 : Santé mentale : déclinaison sur le Pays de Chaumont des actions du PTSM 52 (Plan Territorial de Santé Mentale)



Axe 4 : Promotion, prévention et éducation pour la santé



Axe 5 transversal : Communication et coordination du CLS.

LES ACTIONS inscrites au CLS

Pour le lancement de ce CLS 2ème génération, **30 fiches action dont 15 inédites ont été déposées par 19 porteurs**. Un quart des porteurs (5) s'engagent pour la première fois dans le CLS du Pays de Chaumont. Une dizaine d'actions sont d'ores-et-déjà à l'étude pour un avenant courant 2026.

Exemples d'actions inscrites

- Parc National des Forêts : Aire terrestre éducative au collège de Chateaufvillain
- Sensibilisation au rôle du végétal contre les îlots de chaleur
- Centre de ressources territorial pour personnes âgées, accueil d'urgence
- Dispositif d'appui à la coordination pour les professionnels de santé
- Déclinaison des actions de santé mentale : Maison des adolescents, Pair Aidance
- Dépistages mobiles pour personnes consommatrices de produits psychoactifs
- Programme NUTS sur la nutrition et la sensorialité

Articulation CLS et PAT

Dans une volonté d'aller plus loin sur la thématique de l'alimentation et de la santé, le Pays de Chaumont a signé avec l'ARS la charte PNNS le 27 juin 2025, lui permettant, soutenu par le CNAM-ISTNA, de déployer des actions favorables à une nutrition saine et durable tout en étant relai des recommandations officielles auprès des porteurs d'actions des dispositifs CLS et PAT. Cette action assure aussi une articulation durable entre ces deux outils stratégiques.

Les animatrices du PAT et du CLS ont notamment été formées à l'animation de l'escape Nutri game, un jeu à vocation pédagogique en matière de nutrition santé.



Le fonds LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme de financement européen**. Il soutient la mise en œuvre de **projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux**. Le programme se traduit par une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche sont financés par les crédits du **Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.



Financé par
l'Union européenne



Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont porte le **Groupe d'Action Local (GAL)**, composé de **membres issus du secteur public** (élus) et du **secteur privé** (représentants d'associations, de chambres consulaires, entreprises, etc.). Le GAL **accompagne les porteurs de projets** dans la construction, le suivi et le financement de **projets innovants pour le territoire du Pays de Chaumont**.

LA PROGRAMMATION 2023-2027

Le syndicat mixte du Pays de Chaumont a souhaité continuer à porter le dispositif LEADER pour la nouvelle programmation 2023-2027, celui-ci étant un véritable atout pour le développement des zones rurales.

Selon la stratégie définie par la gouvernance composée de 10 élus du territoire et de 10 représentants de la société civile : « **Le Pays de Chaumont : un territoire de transition écologique, économique et sociale, au service de la population, de ses visiteurs et de son environnement** ».

Pour cette nouvelle programmation, l'enveloppe attribuée a été de **1 084 599 € pour 5 ans**.

Evolution majeure par rapport à la programmation précédente ; les porteurs déposent eux-mêmes leurs demandes d'aide sur la plateforme dématérialisée Euro-pac et les GAL instruisent les dossiers de demande d'aide et de paiement. L'autorité de gestion qui encadre la mise en œuvre du programme Leader est la Région Grand Est. Elle accompagne les GAL dans la prise en main du logiciel et valide l'instruction des dossiers d'un point de vue réglementaire.

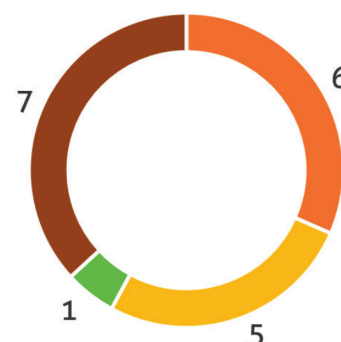
AVANCEES du programme 23-27

• La moitié de l'enveloppe du programme Leader 2023-27 engagée

Le comité de programmation s'est réuni trois fois au cours de l'année 2025, en mars, juin et octobre. **19 dossiers ont été sélectionnés dans l'année**, en fonction d'une grille de critères spécifiques reflétant la stratégie du GAL (voir fiches actions mentionnées ci-contre). Le montant prévisionnel de l'aide pour les dossiers en cours d'instruction s'élève à 368 341,87 €. Parmi ces 19 dossiers, cinq ont été instruits et programmés pour un montant définitif de 181 254,68 €, ce qui représente au total **549 596,55 €**, soit la moitié du montant total de l'enveloppe mobilisé.

• Qui sont les bénéficiaires des fonds Leader ?

La typologie des porteurs de projets reflète la diversité des acteurs impliqués dans des actions de développement rural : entrepreneurs du secteur agricole et artisanal, acteurs du tourisme, collectivités, sans oublier le tissu associatif. Tous ont trouvé à travers le dispositif Leader un levier financier pour faire aboutir leur projet.



■ Collectivités ■ Entreprises ■ Associations ■ SMPC

Quels types d'actions ont été soutenus ?

- **11 projets relatifs au bien-vivre par l'animation du territoire** (fiche 1) a remporté immédiatement un franc succès avec onze projets sélectionnés : manifestations culturelles et sportives, création d'espaces muséaux, Land art, conférences/débats publics, promotion d'une alimentation locale et de saison...
- **4 projets de développement de nouvelles activités** (fiche 2) avec quatre projets soutenus en lien avec la création d'ateliers de transformation innovants, dispositifs de commercialisation en circuit court, en lien direct avec la valorisation de matières premières d'origine agricole,
- **1 projet d'hébergement insolite** (fiche 3),
- **2 projets liés à la transition écologique** (fiche 4) : un projet d'éducation à la nature et un projet lié à l'économie circulaire.

Lors du dernier comité de programmation de l'année, qui a eu lieu le 16 octobre, aux vues de la consommation de l'enveloppe initiale d'un montant de 1,08 M€, les trois derniers axes ont été identifiés par les élus comme prioritaires, d'ici la fin de la programmation, à savoir :

- Participer à la création d'un bouclier de services et à l'émergence de nouvelles activités (fiche 2)
- Favoriser l'émergence d'une offre d'hébergements inclusifs et responsables (fiche 3)
- Faire des transitions un outil de valorisation et de développement (fiche 4)

En 2025, l'équipe a réalisé 22 rendez-vous individuels d'information et /ou d'accompagnement au montage des dossiers sur Euro-pac.

COMMUNICATION dédiée au programme

Un plan de communication (affichage, publications) est prévu dans ce sens, pour une mise en œuvre courant 2026. Dès 2025, le Pays a édité une affiche pour affichage notamment en Mairie, ainsi qu'un guide du porteur de projet.



AUTRES ACTIONS de l'équipe LEADER

L'équipe Leader du GAL du Pays de Chaumont est composée de trois agents (pour 2 ETP). Outre la **prise en main du logiciel Euro-pac** et l'**assimilation des procédures d'instruction des dossiers**, l'équipe s'est formée à l'**approfondissement des notions de marchés publics** et aux **régimes d'aides d'état** avec en tout 38 heures de formation.

La **mise en réseau avec les autres GAL** permet notamment les partages d'expériences. Le Pays adhère à la Fédération nationale Leader France. Deux agents ont participé aux travaux du Congrès annuel réunissant plus de 200 participants, sur la programmation en cours et l'avenir du dispositif au-delà de 2027 (AG, ateliers thématiques sur la coopération, l'évaluation de la programmation, les nouveaux arrivants et l'anticipation des contrôles.



Congrès LEADER FRANCE, Bourg-en-Bresse
les 6 et 7 octobre 2025

La marque Petites Cités de Caractère®

Depuis 2010, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont travaille à **faire vivre et à développer la marque Petites Cités de Caractère® sur son territoire**, qui valorise le patrimoine de petites communes partout en France. Très vite, le Pays de Chaumont a souhaité s'inscrire dans cette démarche pour **mettre en avant le patrimoine du centre de la Haute-Marne, ses savoir-faire, ses artisans et sa population.**



Le territoire du Pays de Chaumont compte trois Petites cités de caractère :

- **Châteauvillain**, Communauté de communes des Trois Forêts,
- **Vignory**, Communauté d'Agglomération de Chaumont
- **Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon**, Communauté de communes Meuse-Rognon.

Depuis, elles participent, au regard de leurs engagements avec le label, à **l'animation de leur territoire, à la restauration et à la mise en valeur de leur patrimoine.**



Châteauvillain



Vignory



Bourmont

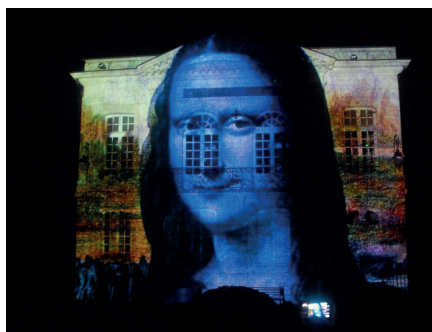
LES ACTIONS réalisées en 2025

Les **ateliers "Révélations"** mis en place à destination des populations sont arrivés à leur terme, avec :

- Trois réunions publiques de restitution animées par Franck Buffeteau, architecte et animateur des ateliers mandaté par le Pays,
- Trois livrables pour nourrir la réflexion des élus en matière d'aménagement urbanistique pour les années à venir (renaturation, mobilier urbain, signalétique, belvédères, aires de stationnement péri-urbaine, etc)



Par ailleurs, le Pays a participé à l'**animation des PCC** avec le co-financement et l'organisation d'un **spectacle Mapping haut en couleurs** dans deux PCC lors de leurs marchés de soirée. Il a également contribué à la communication relative à ces deux spectacles.



Le Pays a également procédé à la **réimpression d'outils de communication** : les livrets Ugo pour nos trois PCC ainsi que la brochure « Restaurer le bâti ancien en Haute-Marne » par la Fondation du patrimoine.

FONDATION
DU
PATRIMOINE



COMITE DE PILOTAGE
OPÉRATION FAÇADES

Judi 20 Novembre 2025
Châteauneuf

Enfin, le Pays a poursuivi sa participation au **comité de suivi de l'opération "Façade"**, qui permet de soutenir la rénovation des façades d'habitations dans les PCC ; opération mise en oeuvre en collaboration avec Soliha, le CAUE, l'Agglomération de Chaumont et les Communautés de communes des Trois Forêts et Meuse-Rognon.



Le label Bistrot de Pays®

Créé en 1993, le label français Bistrot de Pays® fonde sa mission sur des valeurs d'entraide et de solidarité au profit des bistrotiers -cafés, restaurants, commerces multiservices- dans les territoires ruraux.

Son objectif est de valoriser l'esprit du lieu que porte chaque bistrot, de participer à sa sauvegarde et à sa transmission.



Aujourd'hui, ce sont plus de 130 bistrots qui sont soutenus en France, porteurs de tradition et d'avenir, acteurs engagés au service du lien social, répartis sur 8 régions et 34 départements.

Le Bistrot de Pays® a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien, ou la recreation, du café de village multiservices de proximité.

Conscient que ce label est un formidable gisement d'énergie individuelle et collective, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité dès 2009 porter l'animation du réseau Bistrot de Pays® sur le territoire du Pays de Chaumont.

En 2025, 3 bistrots sont labellisés sur le territoire du Pays de Chaumont :



Le Cantarel à Andelot

Tenu par Françoise et son frère Olivier depuis 1985, natifs du village, l'établissement situé sur la place principale d'Andelot-Blancheville propose une cuisine traditionnelle à base de produits régionaux : omelette aux girolles, truite à l'oseille ou soufflé glacé à la mirabelle. Aux beaux jours, l'équipe de l'établissement attend les clients pour les servir sur la terrasse calme et ombragée.



L'Europe à Bricon

Aurore et Stéphane sont des enfants de la région. Ces cuisiniers de formation retroussent leurs manches pour faire vivre leur Bistrot de Pays® L'Europe, un bar-restaurant situé à la sortie de leur village. Ils déclinent de savoureuses recettes du terroir et accueillent des karaokés, concours de belotes et des événements privés.

Les Inattendues à Vouécourt

Un bistrot chaleureux tenue par Cindy et Delphine : cuisine maison, produits locaux, ambiance conviviale et soirées animées.

Le Bistrot a été labellisé en 2025.



LES ACTIONS réalisées en 2025

« Au bonheur des bistrots »

Le Pays a porté en 2025 un projet de **mise en valeur des bistrots et bistrotiers**, dans chaque établissement labelisé et sa commune. L'animation s'inscrivait également dans un contexte d'inscription des "bistrots et cafés" au Patrimoine culturel immatériel de la France, mais aussi de la proposition d'inscription des bistrots et cafés français, symboles de l'art de vivre à la française, au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

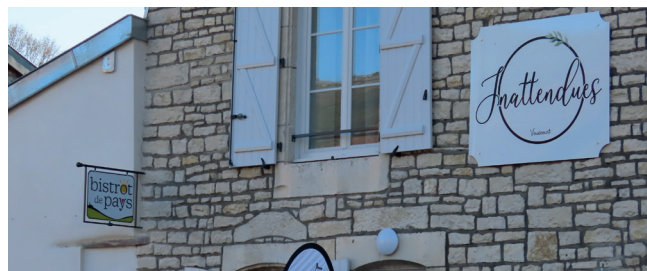
Ce "festival" avait comme fil conducteur une **exposition photo**, publique et gratuite, au coeur des villages, avec des photos de Pierrick Bourgault, auteur, journaliste, photographe, enseignant. Il raconte et photographie les bistrots et cafés du monde.

Des **"soirées causeries"** en présence de Pierrick Bourgault et Pierre Josse, ancien rédacteur en chef du Routard durant 40 ans mais également cosignataire de l'exposition, sous forme de soirée-causerie.

Des soirées repas et **"ciné-cyclo"**, avec la projection de plusieurs courts métrages, en plein air alimentée par un vélo et l'énergie des spectateurs.



Un nouveau Bistrot !



2025 aura été marqué par l'arrivée dans le réseau du Bistrot Les Innattendues. Le Pays a organisé l'inauguration du Label le 18 mars 2025, en présence du Président de la Fédération nationale Bistrot de Pays, Charles-Edouard Barbier.

Enfin, le Pays continue de rencontrer régulièrement des propriétaires d'établissements afin de leur présenter le dispositif et développer le réseau au sein de son territoire.

Communication

En 2025, la dynamique des réseaux sociaux a été maintenue, avec toujours plus de publications sur les actions du Pays et ses actualités. Le nombre d'abonnés a augmenté.



La communication par projet s'est poursuivie avec l'édition d'outils dédiés, mais aussi la rédaction de plusieurs communiqués de presse, adressés à la presse locale, pour faire connaître l'actualité du Pays : rencontres d'élus ou partenaires, animations dans les PCC et Bistrot de Pays®, etc.

Enfin, le rapport d'activité 2024 a été diffusé en fin d'année aux élus du SMPC lors de la Conférence des Maires et envoyé par courrier à l'ensemble des communes du territoire du Pays de Chaumont, ainsi qu'aux partenaires du Syndicat.

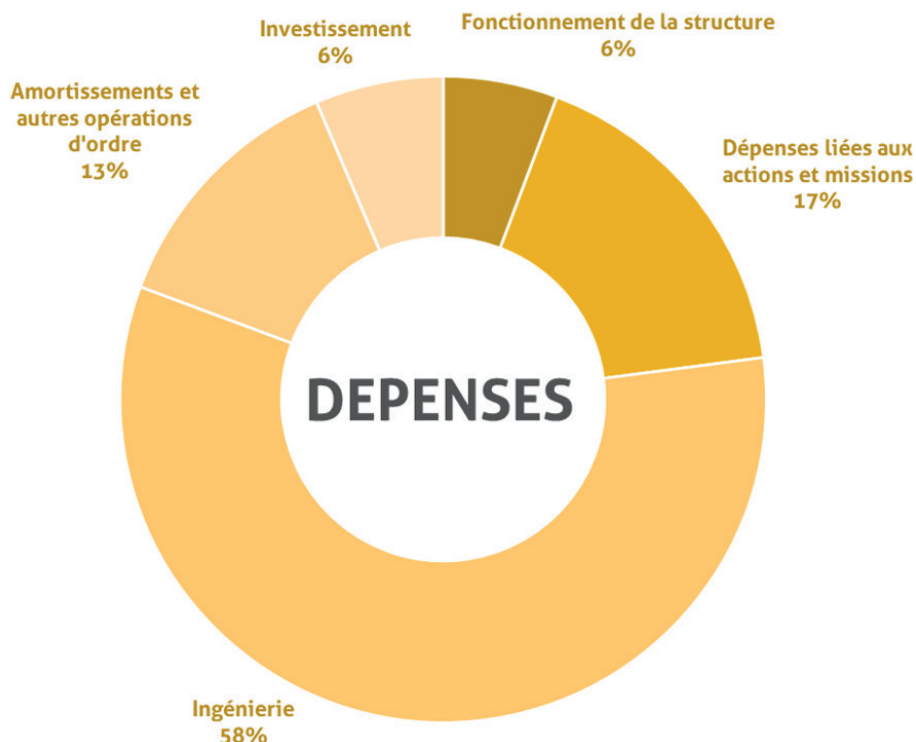


Budget 2025

Les DEPENSES

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a engagé 410 590,81 € de dépenses de fonctionnement en 2025. A noter que 12 % de ces dépenses sont des dotations aux amortissements.

Les dépenses d'investissement 2025 représentent 28 129,07 €, dont 84% sont également des opérations d'ordre (reprises de subventions).

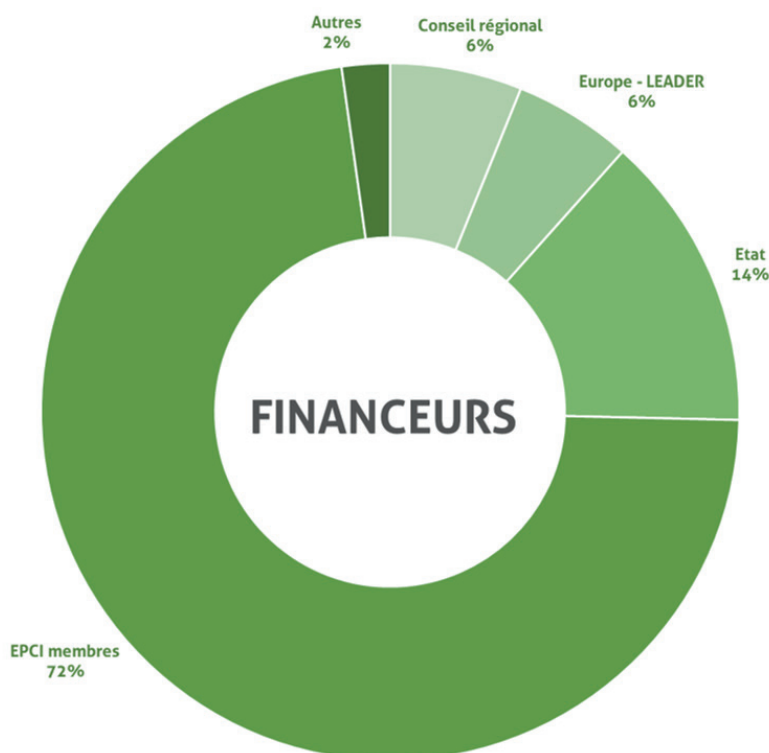


Les RECETTES

En 2025, les recettes de fonctionnement du Syndicat sont 375 177,02€ et les recettes d'investissement de 48 591,37 €.

OPTIMISATION du financement de l'ingénierie

Le Syndicat mixte du Pays de Chaumont est une structure de projet et d'animation. L'ingénierie est donc au cœur de la démarche. Aussi, il s'applique à optimiser au maximum le financement des postes par le biais de subventions provenant : du Conseil régional Grand Est, du fonds LEADER, de l'Etat (ADEME et ARS). L'ingénierie est ainsi financée en moyenne sur les 8 dernières années à près de 45 % par les partenaires du Pays de Chaumont dans le cadre de dispositifs spécifiques.





Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
40 bis avenue Foch
52000 Chaumont
03 25 35 36 94 - contact@pays-chaumont.com
www.pays-chaumont.com



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

Direction de publication : **Stéphane MARTINELLI**

Rédaction, conception graphique et mise en page : **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

Imprimeur : **Pépé STUdiO**

Crédits photographiques : **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

Avril 2026